

Manifeste du collectif des médecins du soissonnais à propos du projet d'implantation d'une usine de fabrication de laine de roche à Soissons.

A la lecture du dossier d'enquête publique du projet d'implantation de l'usine Rockwool sur la zone du plateau, il apparaît qu'une grande quantité de produits chimiques toxiques va être déversée dans l'atmosphère au-dessus de la cuvette soissonnaise et des villages environnants situés sous les vents dominants.

Au total c'est 947.4 tonnes par an de polluants divers qui vont se disperser au-dessus de nos têtes et que nous allons respirer. La pollution de l'air tue actuellement en France 48000 personnes/an.

Les produits dangereux sont constitués par les particules fines (PM10 et PM2.5) 222 tonnes par an, l'ammoniac 262 tonnes /an, les oxydes d'azote 172 tonnes /an, les composés organo-volatiles (COV) 124 tonnes /an, les oxydes de soufre 73.5 tonnes/an, le phénol 42 tonnes / an, le monoxyde de carbone 21 tonnes/an, le formaldéhyde 21 tonnes/an et l'acide chlorhydrique 6.3 tonnes /an. Les métaux lourds, hafnium, sulfure d'hydrogène sont dans de moindres proportions.

L'augmentation du trafic routier sur la nationale 2 va augmenter également la pollution locale et le risque d'accidents (200 passages PL et 200 VL par jour).

Tous ces composés chimiques sont responsables de maladies cardio-vasculaires, infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux, pathologies respiratoires, asthme, cancers, pathologies gastriques et hématologiques, autisme, Alzheimer, grossesses compliquées, allergies, problèmes dermatologiques et muqueux. De plus le formaldéhyde (perturbateur endocrinien) a des effets néfastes sur l'homme dès la grossesse à des doses infinitésimales et la toxicité des métaux lourds n'est plus à démontrer.

En plus de ces effets avérés et reconnus, il existe des incertitudes quant aux produits les plus dangereux qui n'ont pas été évalués (particules ultra fines, hydrocarbures polycycliques), la nature précise de certains composés n'est pas connue (page 39 ; composition des COV), leurs conséquences lorsqu'ils se combinent entre eux (effet cocktail) ne sont pas évoquées.

L'incertitude des effets sur la santé est d'ailleurs citée à la page 64 de la pièce B03 du dossier : « l'évaluation des risques sanitaires est basée sur des hypothèses qui sont assorties de facteurs d'incertitude. Ces facteurs peuvent conduire à une surestimation ou à une sous-estimation des risques. Pour certains facteurs l'incidence est difficile à établir. »

Tous ces risques non maîtrisés ne respectent pas le principe de précaution qui doit prévaloir en matière de santé publique.

En conséquence de quoi, le collectif des médecins du soissonnais pense qu'il est de son devoir d'alerter la population soissonnaise sur les risques sanitaires inhérents à ce projet et qu'un intérêt purement économique ne doit pas occulter les dangers de cette entreprise.